RÉPUBLIQUE FRANÇAISE





POSEI France Année de réalisation 2021

SYNTHESE du Rapport Annuel d'Exécution



Organisme coordinateur:



Synthèse du Rapport Annuel d'Exécution du POSEI France 2021 réalisée par le cabinet AND International

SOMMAIRE

'EXECUTION FINANCIERE GLOBALE DU POSEI FRANCE 3
E BILAN DES MESURES SUR L'ENSEMBLE DES DOM
E BILAN PAR DOM12
La Guadeloupe
La Guyane
La Martinique
La Réunion
Mayotte
<u>Tableaux de données</u>
1 – Fiche financière et exécution des mesures du POSEI France 2021 - Tous DOM
Figures - Exécution financière du FEAGA, de 2013 à 2021, budget communautaire, en euros

1 L'exécution financière globale du POSEI France 2021

99,0% 300 000 000 € 798,4% 98,8% 98,7% _ 100,0% 290 000 000 € 280 000 000 € Allocations budgétaires 270 000 000 € **FEAGA** 260 000 000 € ■ Montants FEAGA payés 250 000 000 € 240 000 000 € Taux d'exécution 230 000 000 € financière 80,0% 220 000 000 € 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 Sources: ODEADOM, ASP

Figure 1 – Exécution financière du FEAGA, de 2013 à 2021, budget communautaire, en euros

Le montant total payé sur l'exercice FEAGA 2022 est de 326 832 586 €, dont 274 769 148 € sur crédits FEAGA et 52 063 438 € sur crédits nationaux. Le taux d'exécution FEAGA atteint 98,7%, et le taux d'exécution financière global (intégrant le budget FEAGA et CIOM) atteint donc 98,2%.

Le financement national complémentaire de 52 063 438 € a été mobilisé pour les mesures « Primes animales aux éleveurs de ruminants » (2 753 687 €), « Importation d'animaux vivants » (439 868 €), « Structuration de l'élevage » (29 368 718 €), et « Productions végétales de diversification » (19 501 166 €). Le montant de ce financement national complémentaire a progressé de 7,4 % par rapport à 2020.

Tableau 1 – Fiche financière et exécution des mesures du POSEI France 2021 - Tous DOM

Intitulés des mesures	Fiche financière modifiée (€)	Montant payé (FEAGA) (€)	Taux d'exécution (1)	Budget national (€)	Complément national payé (€)	Montant total payé (€)
MFPA - Actions transversales	2 220 000 €	2 126 613 €	95,8%			2 126 613 €
- assistance technique		693 243 €				693 243 €
- réseaux de références		486 169 €				486 169 €
- structuration des filières agricoles mahoraises		0 €				0 €
- animation et gestion des filières (hors Mayotte)		947 201 €				947 201 €
MFPA – Actions en faveur de la filière banane	129 100 000 €	126 975 046 €	98,4%			126 975 046 €
MFPA - Actions en faveur de la filière canne, sucre et rhum	74 860 000 €	74 709 690 €	99,8%			74 709 690 €
MFPA - Actions en faveur des productions végétales de diversification (dont riz Guyane et Div. vég Mayotte)	14 475 564 €	14 339 912 €	99,1%	19 945 740 €	19 501 166 €	33 841 077 €
MFPA – Actions en faveur des productions animales	30 819 934 €	29 830 097 €	96,8%	34 545 749 €	32 562 272 €	62 392 369 €
- primes animales		10 706 163 €			2 753 687 €	13 459 849 €
- structuration de l'élevage		18 123 934 €			29 368 718 €	47 492 652 €
- importation d'animaux vivants		1 000 000 €			439 868 €	1 439 868 €
Sous-total MFPA	251 475 498 €	247 981 357 €	98,6%	54 491 489 €	52 063 438 €	300 044 795 €
RSA - Régime Spécifique d'Approvisionnement	26 900 000 €	26 787 790 €	99,6%			26 787 790 €
Total POSEI France	278 375 498 €	274 769 148 €	98,7%	54 491 489 €	52 063 438 €	326 832 586 €

Sources: ODEADOM, ASP

NB: Les montants relatifs à l'AT, les IAV et le RSA, versées au fil de l'eau, incluent des aides POSEI 2021 et POSEI 2022.

^{1 :} Le taux d'exécution est calculé par rapport aux allocations FEAGA et aux montants payés, hors complément national

6 - RSA 1 - Actions transversales 8,2% 0,7% 5 - Actions en faveur des productions animales 19,1% 2 - Actions en faveur de la filière banane 38,9% 4 - Actions en faveur des productions végétales de diversification 10,4% 3 - Actions en faveur de la filière cannesucre-rhum 22,9%

Figure 2 – Part de chaque mesure du POSEI France 2021 dans le montant total payé (budget FEAGA et complément national) – tous DOM

Sources: ODEADOM, ASP

2 Le bilan des mesures sur l'ensemble des DOM

Tableau 2 – Évolution des paiements (sur budgets FEAGA et national) par mesure et des productions par filière

- Tous DOM - 2013 à 2021, par année de campagne

Tous DOM 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 Mesure 1 : Actions transversales (milliers €) 1 001 1 179 1 079 1 354 2 380 2 571 2 369 Réseaux de référence (milliers €) 687 827 823 837 720 512 509 Programme d'assistance technique (milliers €) 313 353 257 517 969 766 807	2020 2 023 442 548	2021 1 991
Réseaux de référence (milliers €) 687 827 823 837 720 512 509 Programme d'assistance technique (milliers €) 313 353 257 517 969 766 807	442	
Programme d'assistance technique (milliers €) 313 353 257 517 969 766 807		
	548	486
		558
Structuration des filières agricoles mahoraises (milliers €) 17 0 21	13	0
Animation et gestion des filières (milliers ϵ) 645 1 293 1 031	1 019	947
Mesure 2 - Actions en faveur de la filière banane (milliers €) 125 961 131 234 128 950 129 072 129 017 129 059 128 806	126 940	126 975
Tonnage commercialisé de banane (t) 230 529 266 792 266 017 262 953 162 239 171 287 193 967	184 434	203 126
Mesure 3 - Actions en faveur de la filière Canne, Sucre et Rhum (milliers €) 74 709 74 842 74 796 74 728 74 796 74 518 74 650	74 588	74 710
Production de sucre (en tonnes équivalent sucre blanc) 245 399 257 654 265 133 239 007 255 520 199 035 224 814	214 233	202 023
Production de rhum agricole (h.a.p.) 101 242 119 447 133 059 125 617 89 113 141 702 122 211	139 366	137 723
Production de cannes (kt) 2 408 2 600 2 774 2 604 2 854 2 268 2 462	2 295	2 294
Mesure 4 – Actions en faveur des productions végétales de diversification, dont riz Guyane (milliers €)19 11824 37125 08826 21126 21426 96729 788	31 063	33 841
Production F&L aidée pour la commercialisation locale (t) 28 779 31 316 34 574 35 465 34 283 36 203 39 581	41 894	44 948
Production Fleurs aidée pour la commercialisation locale (1000 tiges) 1 948 2 414 2 474 3 139 3 828 3 631 4 408	3 153	4 662
Production F&L aidée pour l'exportation (t) 5 448 5 926 6 025 6 558 5 693 3 300 6 965	5 115	6 290
Production F&L aidée pour la transformation (t) 3 254 3 689 3 975 4 960 4 100 3 889 4 865	4 989	5 492
PAPAM - production aidée en vanille (kg) 13 597 15 385 14 721 15 982 15 645 9 289 12 118	5 301	7 785
PAPAM - production aidée en hydrolats et huiles essentielles (kg) 4 776 2 170 2 790 4 725 2 351 1 768 3 992	1 354	3 708
PAPAM - surfaces aidées vanille, vétiver, géranium (ha) 192 205 206 208 208 125 177,1	68,22	101
Riz irrigué (milliers €) 0 545 443 0 0 0 0	0	0
Mesure 5 – Actions en faveur des productions animales (milliers €) 55 809 56 935 56 587 57 874 55 749 57 038 61 443	62 662	62 398
Action 1 - Primes animales aux éleveurs de 15 880 15 908 15 226 15 350 15 252 15 216 14 507	14 299	13 460
ruminant (milliers €) 13 800 13 900 13 220 13 330 13 220	34 402	33 150
Nombre de têtes primées PAB 11 928 19 684 18 341 19 267 14 554 10890 10 831	11 948	10 559
Nombre de têtes primées PPR 13 258 12 721 12 654 12 067 11 679 10952 11 815	11 801	11 700
Action 2 à 5 − Structuration des élevages (milliers €) 38 839 39 502 39 419 40 871 39 837 40 101 45 491	46 941	47 493
Tonnage de bovins abattu par la filière organisée (t.e.c.) 2 398 2 568 2 476 2 638 2 745 2 704 2 719	2 347	2 347
Tonnage de porcins abattu par la filière organisée (t.e.c.) 11 739 11 723 11 946 12 912 12 738 12 480 12 717	12 213	12 650
Tonnage de volailles abattu par la filière organisée (t.e.c.) 11 262 11 339 15 509 14 754 14 817 15 098 16 492	18 761	20 109
Tonnage d'ovins-caprins abattu par la filière organisée (t.e.c.) 48 45 46 38 34 31 24	16	54
Tonnage de lapins abattu par la filière organisée (t.e.c.) 310 301 304 298 242 215 202	169	171
Eufs produits par la filière organisée (1000 u) nd 4 500 4 690 nd 5 111 12 400 11 700	nd	nd
Lait produit par la filière organisée (1000 l) 18 047 19 120 18 780 18 829 18 999 18 282 18 108	17 220	16 877
Miel produit par la filière organisée (t) 36 52 56 42 67 81 143	81	99
Produits aquacoles issus de la filière organisée (t) 7 7 0 0 0 0	1	0
Action 6 - Aides à l'importation d'animaux 1909 2 069 1998 1975 1439 1607 1425	1 434	1 435
	1 675 822	1 558 133
	1 075 522	1 249 084
Bovins – bubalins (nombre d'animaux importés) 0 40 0 11 16 84 16	12	16
Lapins (nombre d'animaux importés) 1 695 1 577 2 129 1 297 1 018 1 393 621	678	1 206
Ovins-caprins (nombre d'animaux importés) 58 0 120 0 3 0 24	0	17
Porcins (nombre d'animaux importés) 105 258 150 333 276 231 209	251	73
Equins-asins (nombre d'animaux importés) 12 5 11 14 12 0 0	0	0
Mosure 6 - Régime Spécifique	-	
Comparison Co	26 309 344 584	26 624 348 364
Importation origine Pays tiers (tonnage réalisé) 14 108 38 492 37 732 42 408 42 930 38 322 43 898	52 390	45 217
Importation origine Pays nets (tolunge realise) 14 106 36 492 37 732 42 406 42 906 36 322 43 696 Total (milliers €) 303 066 314 171 312 680 315 422 314 629 316 717 323 114	323 584	326 539

Sources: ODEADOM, ASP, Agreste, organisations professionnelles

 $^{(*) \}textit{ Ces montants correspondent aux paiements vers\'es sur la campagne 2020 (pour AT, IAV et RSA: ann\'ees FEAGA 2020/2021) \\$

Les données présentées dans cette partie se réfèrent au tableau 2. Les présentations introductives des parties Actions transversales, Actions en faveur des productions animales et RSA se réfèrent au tableau 1.

Mesure 1: Actions transversales

Sur l'année FEAGA 2022, l'allocation budgétaire FEAGA modifiée attribuée à la mesure « Actions transversales » était de 2 220 000 € et les montants payés ont atteint 2 126 613 €, soit un taux d'exécution de 95,8 % (cf. Tableau 1). Sur l'année de campagne 2021 *stricto sensu* (du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021), compte tenu de l'assistance technique versée au fil de l'eau, les montants payés pour les actions transversales totalisent 1 991 140 € (cf. Tableau 2).

Assistance technique à la mise en œuvre du programme

La mesure « Assistance technique » permet de renforcer les capacités de gestion, de suivi et d'évaluation du programme POSEI France et de favoriser les échanges d'expérience et la mise en réseau. Les actions financées dans le cadre de l'année de campagne 2021 s'élèvent à 557 770 €, dont 38 018 € versés sur FEAGA 2021 et 519 752 € sur FEAGA 2022. Ce montant a augmenté de 9% par rapport à la campagne 2020. La spécificité de cette action provient en effet de son utilisation fluctuante d'une année sur l'autre en fonction des projets qui se révèlent nécessaires en cours de programmation.

Les réseaux de références

Depuis 2006, les réseaux de référence contribuent à développer les compétences des équipes techniques et à fournir des données de synthèse technico-économiques sur les principaux systèmes d'exploitation avec élevage. Depuis 2011, cette mesure a été étendue aux productions végétales de diversification. Au titre de 2021, pour un budget alloué s'élevant à 488 000 €, 342 602 € ont été payés pour le dispositif relatif aux productions animales et 143 567 € pour la partie végétale soit un total de 486 169 €. Le montant alloué au titre des réseaux de référence est en hausse de 10% par rapport à 2020, et en recul tendanciel de 7,5 % sur la période 2013-2021. Dans l'ensemble des 5 DOM, le nombre de suivis réalisés, inférieur aux objectifs définis (200), souffre toujours d'une disponibilité insuffisante de conseillers pour la réalisation des suivis, de difficultés inhérentes aux filières limitant la production organisée (production laitière en Martinique, volailles en Guadeloupe, porc en Guyane) et du turn-over de techniciens en charge des suivis.

La structuration des filières agricoles mahoraises

Cette action est destinée à soutenir des structures collectives de producteurs dans des actions de structuration et/ou de promotion des filières agricoles. L'aide à la structuration des filières agricoles de Mayotte n'a pas été mobilisée en 2021. Les dernières actions financées pour les filières d'élevage relevaient des années 2020, et en 2017 pour les filières végétales.

L'animation et la gestion des filières animales et végétales (hors Mayotte)

En 2021, les actions d'animation et de gestion des filières d'élevage, hors Mayotte, ont bénéficié d'un montant total de 685 873 €, soit une baisse de 9 % par rapport à 2020. La Réunion est le principal bénéficiaire de l'aide avec 241 810 €, soit 35 % du montant total, suivi par la Guadeloupe (162 500 €, soit 24 % du montant total), la Guyane (162 056 €; 24 %) et la Martinique (119 507 €; 17 %).

Concernant le volet végétal, les actions d'animation et gestion ont bénéficié d'un montant de 261 328 € en 2021. En 2020, le montant versé au titre de cette aide s'établissait à 266 202 €. Entre 2020 et 2021, on observe ainsi un repli des montants versés de 2%, après un recul observé de 13% entre 2019 et 2020. Le principal bénéficiaire du dispositif reste le département de la Réunion, qui concentre 48 % (126 233 €) de l'aide à l'animation et la gestion des filières végétales. Les territoires de la Guyane et de Guadeloupe représentent respectivement 34 % (88 649 €) et 18 % (46 446 €) des montants versés.

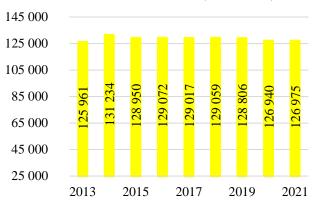
Mesure 2 - Actions en faveur de la filière banane

En 2021, l'allocation budgétaire FEAGA attribuée à la mesure « banane » était de 129,1 M€ et les montants payés ont atteint 126 975 046€ ; soit un taux d'exécution de 98,4 %.

Le volume de production commercialisée en 2021 progresse de 10,1% par rapport à celui de 2020, et s'établit à 203 126 t. Il peine malgré tout à retrouver les niveaux observés avant les épisodes climatiques d'envergure ayant impacté les parcelles en 2017 (266 017 t en 2015 et 262 953 t en 2016).

La diminution tendancielle du nombre d'exploitations touchant l'aide se poursuit (-2,1 % par an, soit 504 exploitations en 2021), avec une légère diminution de

Paiements filière banane (milliers €)



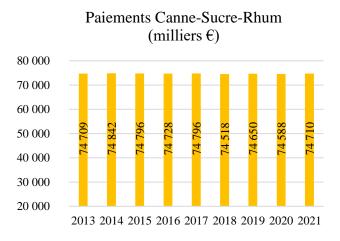
ce nombre entre 2020 et 2021 (517 exploitations en 2020). Pour la troisième année consécutive, la surface plantée en banane et faisant l'objet d'une demande d'aide connait une légère hausse de 2,3% entre 2020 et 2021. Ces surfaces demeurent cependant en repli tendanciel de 2,7 % par an entre 2012 et 2020.

En 2021, les rendements globaux atteignent 28,7 t/ha et sont en hausse de 7,9 % par rapport à 2020. Ce niveau de rendement se place en deçà de la moyenne 2012-2020 qui s'établit à 31,3 t/ha.

Mesure 3 - Actions en faveur de la filière Canne, Sucre et Rhum

En 2021, l'allocation budgétaire FEAGA attribuée à la mesure « Canne-Sucre-Rhum » était de 74 860 000 €. Elle est stable depuis 2009.Les montants payés ont atteint 74 709 691 €, en légère hausse par rapport à 2020 ; avec un taux d'exécution de 99,8%. Cette mesure se décompose en trois actions, ciblées vers les usines sucrières, les producteurs de canne et les distilleries.

En 2021, après une année de fort recul (-6,8% entre 2019 et 2020), la production de canne reste stable par rapport à 2020, à 2 293 866 t (-0,1%). Les tendances sont contrastées dans les départements, mais la Réunion étant le principal producteur (67,7% de la production de canne en 2021), elle contribue significativement à l'évolution



d'ensemble. L'évolution tendancielle annuelle s'établit à - 1,5% par an sur la période 2013-2021.

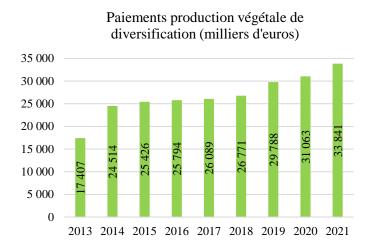
La surface plantée en canne est en léger recul par rapport à 2020 (-1,2 %) et atteint 37 271 ha.

En 2021, la production globale de sucre est en baisse de 5,7% par rapport à 2020 pour s'établir à 202 023 t équivalent sucre blanc. Cette baisse s'explique par le recul de production à la Réunion (-6,2 % par rapport à 2020, à 156 961 t équivalent sucre blanc), ainsi qu'en Guadeloupe (-4,1% à 43 799 t équivalent sucre blanc).

La production de rhum agricole se maintient à niveau élevé de 137 723HAP, en légère baisse de 1,2% par rapport à 2020 qui avait vu une progression de la production de 14%. La production totale de rhum est, elle aussi, en léger repli de 0,7 % en 2021 par rapport à 2020.

Mesure 4 – Actions en faveur des productions végétales de diversification

En 2021, l'allocation budgétaire FEAGA 2022 attribuée à la mesure « productions végétales de diversification » atteint 14 475 564 € et le budget national 19 945 740€. Le montant payé en 2021 est de 33 841 077 € (dont un complément national mobilisé à hauteur de €). L'aide à la commercialisation sur le marché local représente 51,4 % du montant total des aides la mesure 4. les d'accompagnement des filières 15,4 %, l'aide à la commercialisation hors région de production en représente 13,3 %, les aides en faveur des productions végétales de Mayotte 10,9 % et les aides à la transformation 7 %. Les



autres aides représentent chacune moins de 1 % du montant versés au titre de la mesure 4.

Entre 2020 et 2021, le montant total des aides payées est en hausse pour l'ensemble des DOM : la Réunion (+ 11,3 %), Mayotte (+ 7 %), Guadeloupe (+ 1,3 %), la Martinique (+ 5,9 %) et Guyane (+ 247,9 %).

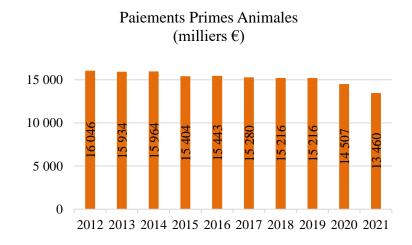
Mesure 5 – Actions en faveur des productions animales

Sur l'année FEAGA 2022, l'allocation budgétaire FEAGA attribuée à la mesure « productions animales » était de 30 819 934 € et le budget national prévu était de 34 545 749€. Cela représentait une allocation financière globale de 65 365 683€. Les montants payés ont atteint 62 392 369 € (dont un complément national mobilisé à hauteur de 32 562 272€, voir tableau 1), pour un taux d'exécution financière FEAGA de 96,8%.

Action 1 - Primes animales aux éleveurs de ruminants

En 2021, le montant total versé dans le cadre des primes animales est de 13 459 849 €, soit une baisse de 5,9 % par rapport à 2020. Le complément national a été mobilisé à hauteur de 2 753 687 € pour 2021, correspondant au paiement du complément veau de l'ADMCA (Aide au Maintien et au Développement du Cheptel Allaitant).

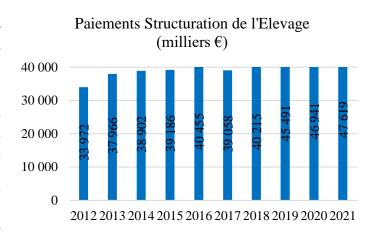
A l'instar des années précédentes, l'ADMCA représente la part la plus importante des montants payés au titre de l'action : 79,3 % en 2021 contre 17,8 % pour la PAB (Prime à l'Abattage) et 2,9 % pour la PPR (Prime aux Petits Ruminants).



Action 2- Les actions de structuration des élevages (Actions 2 à 5) et les actions en faveur des productions animales mahoraises

Les montants payés pour ces actions ont été de $47492652 \ \$ en 2021, soit une hausse de 1,0 % par rapport à 2020 sur l'ensemble des DOM. La contribution du complément national CIOM est de $29368718 \ \ \$, et la contribution du FEAGA est de $18123934 \ \$, soit 38,1 % du total de l'action.

Les montants payés progressent en Guyane (+ 9,5 %), à la Martinique (+ 3,6 %) et à Mayotte (+ 41,1 %), sont relativement stables à la Réunion (- 0,4 %), et se replient en Guadeloupe (- 14,0%). La Réunion demeure le premier DOM bénéficiaire avec 59% des aides, contre 21 % pour la Martinique, 9 % pour la Guadeloupe, 8 % pour la Guyane, et 4 % pour Mayotte.

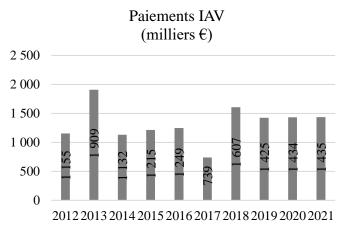


Action 3 – Aides à l'importation d'animaux vivants (IAV)

Sur la campagne 2020 *stricto sensu*, le montant versé au titre de l'IAV atteint 1 435 284 ϵ , soit une très légère hausse de 0,11 % par rapport à 2020. Le complément national a été mobilisé à hauteur de 439 868 ϵ , soit 30,6 % du montant total de l'action.

En 2021, l'aide a principalement été sollicitée par la filière avicole (poussins et œufs à couver), qui représente 95% des montants payés (en légère progression par rapport à 2020).

Le montant des aides à la filière des œufs à couver poursuit son augmentation entre 2020 et 2021 (+19,8 %) après une hausse de 12,1 % entre 2019 et



2020, et atteint un montant de 599 280 €. Les sommes mobilisées pour l'achat des poussins reculent de nouveau en 2021 (-7,3 %), après une baisse de 5,5 % en 2020, pour atteindre 765 357 €. Les montants alloués au développement de la filière porcine ont fortement chuté de 70,6 % en 2021 par rapport à 2020. La filière bovine, bubaline connait quant à elle une hausse de 33,3 % des montants versés en 2021, due à la reprise des importations en Guyane après l'interruption de 2020. Les montants versés à la filière cunicole augmentent de 57,2 % par rapport à 2020 en 2021 pour s'élever à 14 187 €..

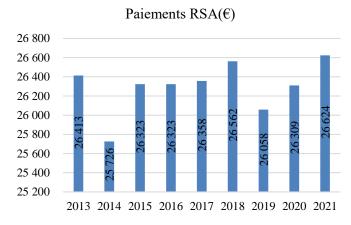
La répartition par DOM des aides versées est traduit des évolutions contrastées. Ainsi, les aides versées à la Guyane baissent de 13,5% pour représenter 12% du total en 2021, pour 14% en 2020. A l'inverse, les aides versées à Mayotte augmentent de 53,6%, pour atteindre 14% du total en 2021, pour 9% en 2020. En 2021, les aides IAV ont majoritairement été sollicitées par La Réunion qui rassemble 49 % de ces aides (soit 699 962 €), suivie de la Guadeloupe, de Mayotte, de la Guyane et de la Martinique, qui représentent respectivement 18 %, 14 %, 12% et 8 % des aides.

Mesure 6 - Régime Spécifique d'Approvisionnement

L'allocation budgétaire FEAGA 2021 attribuée à la mesure « RSA » est de 26 900 000 €, avec un montant payé s'élevant à 26 787 790 €, soit un taux d'exécution de 99,3 % (cf. Tableau 1). Sur la campagne 2021 *stricto sensu*, sachant que cette aide est payée au fil de l'eau, les montants versés totalisent 26 624 341 € (cf. Tableau 2).

L'aide payée en 2021 a augmenté de 1 % par rapport à 2020.

Le RSA reste un dispositif très concentré : en



2021, 47 opérateurs ont bénéficié de cette mesure (soit 3 opérateurs de moins par rapport à 2020) mais près de 95 % de l'ensemble des aides payées ont été perçues par 15 opérateurs (parmi lesquels 2 absorbent 60 % de ce montant).

Les aides versées concernent essentiellement les « Céréales et autres produits destinés à l'alimentation humaine et animale », qui mobilisent 24 186 291 € en 2021, soit 91 % du montant payé dans le cadre de cette mesure. Cette caractéristique, valable pour tous les DOM, reflète les priorités de la mesure RSA du POSEI France, qui vise principalement à diminuer les coûts de production et d'importation des aliments pour animaux. La grande majorité des introductions d'origine UE a été effectuée par La Réunion, qui représente 57,9 % des aides et 59,8 % des volumes en 2021.

En 2021, les bilans prévisionnels (contingents) des introductions d'origine UE ont été utilisés à 99 % pour l'ensemble des DOM (de 100 % à la Réunion à 92% en Guyane).

En 2021, 45 217 t de marchandises ont été importées de pays tiers, soit une baisse de 13,7 % par rapport à 2020, portant le taux de réalisation par rapport au bilan prévisionnel à 22 % (contre 25 % en 2020). Ce taux de réalisation demeure supérieur au taux de réalisation moyen observé entre 2012 et 2021 qui est de 19%.

En 2021, 3 677 t de produits pour l'alimentation animale ont été réexportées sans remboursement de l'aide perçue, soit 99 % des réexportations totales sans remboursement de l'aide perçue (s'élevant à 3 925 t).

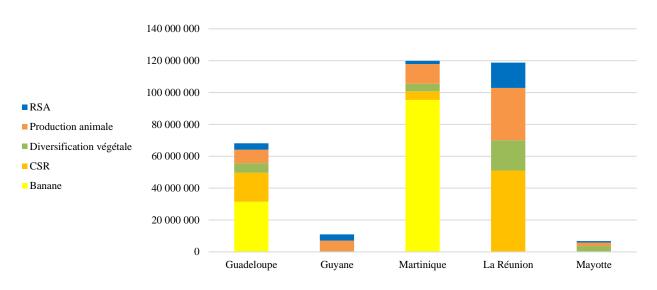
3 Le bilan par DOM

Les montants perçus par territoire sont présentés ci-dessous (ils n'intègrent pas les montants de la mesure 1 « Actions Transversales ») :

Guadeloupe: 68 190 900 €;
Guyane: 11 046 450 €;
Martinique: 119 899 860 €;
La Réunion: 118 748 942 €;
Mayotte: 6 819 821 €.

Les cultures destinées à l'expédition/exportation (canne et surtout banane) impactent fortement la répartition des aides POSEI entre les DOM.

Figure 3 - Paiements relatifs au POSEI France 2021, par DOM et par groupe de mesures régionalisées (Euros)



Sources: ODEADOM, ASP

Les données présentées par DOM ci-après se réfèrent à des montants payés par année de campagne (voir Tableau 2).

3.1 La Guadeloupe

Tableau 3 – Évolution des paiements par mesure (sur budgets FEAGA et national) et des productions par filière – Guadeloupe – 2013 à 2021

- Guadeloupe - 2013 à 2021											
Guadeloupe	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
Mesure 2 - Actions en faveur de la filière banane (milliers €)	31 294	32 443	32 216	32 084	31 497	31 170	30 715	30 368	31 536		
Tonnage commercialisé de banane (t)	71 513	73 592	73 582	63 755	39 936	30 460	42 276	52 227	59 731		
Mesure 3 - Actions en faveur de la filière Canne, Sucre et Rhum (milliers €)	17 890	17 873	18 061	18 024	18 064	17 890	18 033	18 040	18 100		
Production de sucre (en tonnes équivalent sucre blanc)	45 366	59 249	61 084	41 552	58 417	52 226	50 046	45 676	43 799		
Production de rhum agricole (h.a.p.)	27 148	41 886	40 797	32 913	25 841	47 325	37 924	40 526	43 349		
Production de cannes (kt)	505	667	660	590	772	632	575	556	523		
Mesure 4 – Actions en faveur des productions végétales de diversification, dont riz Guyane (milliers €)	4 798	5 549	5 799	5 262	5 842	6 124	5 641	6 001	6 077		
Production F&L aidée pour la commercialisation locale (t)	8 455	9 682	9 133	8 843	8 685	10 771	9 422	8 388	9 121		
Production fleurs aidée pour la commercialisation locale (1000 tiges)	141	139	148	148	116	98	82	60	56		
Production F&L aidée pour l'exportation (t)	2 130	2 347	1 724	1 827	1 875	2 137	2 735	972	1 585		
Production F&L aidée pour la transformation (t)	191	222	246	0	0	0	266	184	231		
PAPAM - production aidée en vanille (kg)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
PAPAM - production aidée en hydrolats et huiles essentielles (kg)	3 653	1 205	798	3 386	1 319	971	3 266	439	2 332		
PAPAM - surfaces aidées vanille, vétiver, géranium (ha)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Mesure 5 – Actions en faveur des productions animales (milliers \in)	9 886	9 728	8 690	8 001	8 108	8 528	8 199	9 138	8 496		
Action 1 - Primes animales aux éleveurs de ruminant (milliers ϵ)	5 274	5 319	5 031	4 679	4 681	4 587	4 350	4 174	4 183		
Nombre de têtes primées ADMCA	14 478	13 657	13 308	12 184	11 849	12 236	11 697	11 268	11 425		
Nombre de têtes primées PAB	2 929	4 806	4 081	3 887	3 181	2 445	2 213	2 009	1 947		
Nombre de têtes primées PPR	2 942	2 407	1 833	1 993	2 008	2 062	1 698	1 962	1 955		
Action 2 à 5 – Structuration des élevages (milliers ϵ)	4 423	4 100	3 402	3 018	3 127	3 722	3 579	4 722	4 062		
Tonnage de bovins abattu par la filière organisée (t.e.c.)	525	489	429	438	392	430	412	328	384		
Tonnage de porcins abattu par la filière organisée (t.e.c.)	1 225	1 154	1 108	1 302	1 414	1 377	1 196	971	1 082		
Tonnage de volailles abattu par la filière organisée (t.e.c.)	nd	nd	23	90	57	130	110	203	238		
Tonnage d'ovins-caprins abattu par la filière organisée (t.e.c.)	11	9	8	6	4	3	3	4	4		
Tonnage de lapins abattu par la filière organisée (t.e.c.)	27	27	21	16	14	6	7	8	11		
Œufs produits par la filière organisée (1000 u)	nd										
Lait produit par la filière organisée (1000 l)											
Miel produit par la filière organisée (t)	36	52	56	42	39	52,5	70	48	53		
Produits aquacoles issus de la filière organisée (t)	7	7	0	0	0	0	0	0	0		
Action 6 – Aides à l'importation d'animaux vivants (milliers ϵ)	188	309	257	304	300	220	270	241	251		
Volailles - poussins (nombre d'animaux importés)	362 028	510 821	423 567	523 734	537 229	405 319	447 114	442 919	482 360		
Œufs à couver (nombre d'œufs importés)	7 200	48 960	33 480	45 360	45 360	33 480	27 360	10 080	-		
Bovins – bubalins (nombre d'animaux importés)	0	0	0	0	9	0	0	0	0		
Lapins (nombre d'animaux importés)	606	500	520	557	61	151	64	96	204		
Ovins-caprins (nombre d'animaux importés)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Porcins (nombre d'animaux importés)	19	128	116	70	19	49	180	83	62		
Equins-asins (nombre d'animaux importés)	0	0	0	5	0	0	0	0	0		
$\begin{array}{cccc} \textbf{Mesure} & \textbf{6} & \textbf{-} & \textbf{R\'egime} & \textbf{Sp\'ecifique} \\ \textbf{d'Approvisionnement} \ (\textbf{milliers} \ \boldsymbol{\in}) & \end{array}$	4 415	4 223	4 239	3 908	4 018	4 199	4 100	4 137	4 232		
Introduction origine UE (tonnage réalisé)	63 606	60 718	54 623	59 667	60 943	61 144	60 215	60 354	60 310		
Importation origine Pays tiers (tonnage réalisé)	93	138	147	296	220	107	201	113	61		
Total (milliers €)	68 282	69 816	69 005	67 279	67 529	67 911	66 688	67 684	68 441		

Sources: ODEADOM, ASP

^(*) Ces montants correspondent aux paiements versés sur la campagne 2020 (pour AT, IAV et RSA : années FEAGA 2020/2021)

Les mesures en faveur des filières végétales

La mesure en faveur de la filière Banane

Les années 2016 et 2017 ont été marquées par deux tempêtes tropicales majeures (Matthew en septembre 2016 et Maria en septembre 2017) qui ont impacté de manière significative la production de banane des Antilles. En 2021, la bananeraie guadeloupéenne continue à se remettre des dégâts causés par ces deux épisodes climatiques.

Les volumes commercialisés en 2021 ont augmenté (+ 14,4 %) pour s'établir à 59 731 t. Cette progression ponctuelle ne modifie cependant pas la tendance à la baisse observée sur la période 2013-2021, avec une diminution tendancielle de la production commercialisée de 5,1 % par an. En parallèle, le nombre d'exploitations touchant l'aide progresse de 3,6 % entre 20120 et 2021, et se replie tendanciellement sur les 8 dernières années de 2,1 % par an. Suivant la même tendance, les surfaces augmentent fortement sur un an (+10,2 %) malgré une tendance à la baisse de 2,4% par an entre 2013 et 2021. Ces évolutions ponctuelles de surfaces en culture illustrent la reprise d'activité après les ouragans de 2016 et 2017.

Concernant le volet environnemental, les quantités de substances actives sont en baisse de 72 % par rapport au début du plan Banane Durable 2 (2015), passant de 7,24 kg/ha/an à 2,04 kg/ha/an, dépassant ainsi l'objectif de 5 kg/ha/an fixé initialement pour 2020.

La mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum

L'année 2021 enregistre une baisse globale de production de cannes de 5,9 %. Les impacts ont été ressentis aussi bien dans les sucreries que dans les distilleries. Le volume total récolté atteint 523 117 tonnes dont 448 119 tonnes destinées aux sucreries et 74 998 tonnes destinées aux distilleries. La richesse saccharimétrique enregistrée en 2021 atteint 8,98 %, la même que celle de 2020. Conséquence d'une récolte cannière en baisse et malgré la sécheresse en principe favorable au rendement sucrier, la production de sucre est en recul de 4,1 % par rapport à 2020, atteignant 43 799 tonnes équivalent sucre blanc

Après une baisse importante de la production de rhum agricole en 2019 (-20 %), les volumes de production sont en hausse de 7% en 2021 à 43 349 HAP. La production de rhum agricole a tendance à progresser sur la période 2013-2021 (+2,9 %).

Entre 2020 et 2021, les montants d'aide à la transformation de canne en rhum augmentent de 1,7% à 1 689 735 €, et en progression tendancielle annuelle de 1,6 % entre 2013 et 2021.

La mesure en faveur des productions végétales de diversification

En 2021, l'ensemble de la production de fruits et légumes poursuit sa diminution en Guadeloupe entre 2013 et 2021. Les volumes de fruits se reprennent de 17,4% à 4 251 t sur un an contrairement aux volumes de légumes frais (y compris melons) qui diminuent de 2,4% sur un an pour atteindre 27 000 t. Les aides versées à la production végétale progressent de 1,3 % entre 2020 et 2021 (6 077 097 € payés en 2021). Au regard de l'évolution des volumes de production et des volumes de fruits et légumes aidés pour la commercialisation locale en Guadeloupe, les aides de cette mesure ont permis une meilleure assise des OP guadeloupéennes en termes de volumes commercialisés. De manière générale, les représentants de la filière considèrent que sans le POSEI, les résultats positifs en termes de structuration des filières fruits et légumes n'auraient pas été atteints de la même manière. Le POSEI a permis d'augmenter les volumes produits, et a fortiori les volumes écoulés sur le marché local.

Les mesures en faveur des filières animales

Les primes animales aux éleveurs de ruminants

Entre 2020 et 2021, le nombre de bénéficiaires diminue pour l'ensemble des aides hormis la PAB (+2,3 % pour l'ADMCA et −4,4 % pour la PAB ; +51% pour la PPR). En Guadeloupe, les montants totaux versés au titre des primes animales en 2021 sont de 4 182 748 € et sont stables, + 0,2% par rapport à 2020. Plus précisément, par rapport à 2020, les montants versés au titre de ces aides ont augmenté de 0,5 % pour

l'ADMCA, mais ont diminué de 1,9 % pour la PAB et de 4,7 % pour la PPR. L'ADMCA représente 88 % des aides versées, la PAB 10,5 % et la PPR 1,6 %. Ces parts sont stables par rapport aux années précédentes.

La structuration de l'élevage

Les montants versés pour l'aide à la structuration de l'élevage en Guadeloupe s'élèvent à 4 061 997 € en 2021. Ils ont diminué de 14 % par rapport à 2020. L'évolution tendancielle demeure globalement stable à + 0,6 % par an sur la période 2013-2021. Cette baisse annuelle est portée par quelques filières ; certaines filières affichant une augmentation : les filières ovine et caprine (+ 4,7 % entre 2020 et 2021), la filière avicole, volailles de chair (+ 25,1% entre 2020 et 2021) et la filière cunicole (+ 7,6 % entre 2020 et 2021). La filière porcine est la première bénéficiaire du dispositif en 2021, avec 2 312 777€ payés (- 16,3% sur un an ; + 7 % par an en tendance sur 2013-2021). La filière bovin-viande suit, avec 909 972 € (- 21,4 % ; - 4,8 %). La baisse tendancielle sur cette filière s'explique notamment par une désaffection de ses professionnels, puisque le nombre de détenteurs immatriculés est en baisse de 4,6 % par an sur la période 2013-2021. La filière volailles de chair a bénéficié d'un montant de 509 058 €. Enfin, les filières ovine-caprine, cunicole et apicole ont respectivement touché 40 514 €, 35 027 € et 11 071 € .

Les aides à l'importation d'animaux vivants

Le montant versé en 2021 pour la Guadeloupe (251 414 €) augmentent de 4,15 % par rapport à 2020. Ces montants reculent sur l'ensemble des filières, à l'exception de la filière volailles (poussins) pour laquelle les versements progressent de 8,9 % à 231 514 €. Dans le détail, les différentes filières ont bénéficié du dispositif comme suit :

- filière porcine : 18 $600 \in$, soit -25,3 % sur un an et +3,5 % par an en tendance sur 2013-2021 ;
- œufs à couver : $0 ext{ } €$, 100 % sur un an, et 15,8% en tendance ;
- filière cunicole : 1 300 € %, -18,1 % sur un an et -13,96 % en tendance.

Les importations d'animaux pour la filière porcine sont en baisse pour l'année 2021 (-25,3%), voire nulles les importations d'œufs à couver (-100 %). Les importations de lapins connaissent la plus forte augmentation (112,5 %) suivies par les volailles importées (+ 8,9 %). Les filières bovins, bubalins, ovins, caprins, chevaux et ânes et la filière apicole n'ont déposé aucune demande d'aide à l'importation en 2021.

Le RSA

En 2021, les **introductions** atteignent 60 310 t, soit un niveau stable sur un an (- 0,1 %), et représentent un taux de réalisation de 99%, identique à 2020.

A l'instar des années précédentes, les céréales et autres produits constituent pratiquement la totalité des volumes introduits en 2021, avec 58 808 t (contre 58 699 t en 2020), soit 97,5% du volume total des introductions

Le volume des **importations** en provenance de pays tiers se replie fortement de 46 % par rapport à 2020, pour atteindre 61 t, pour un taux de réalisation de 0,2 %. L'ensemble de ces achats correspond aux préparations de fruits et légumes.

En 2021, 128 t de farine de froment (43 t en 2018) ont été **réexportées** dans le cadre de l'article 15 du Règlement (UE) n°180/2014. La Guadeloupe a également réexporté 427 t de produits avec remboursement préalable de l'aide perçue (au titre de l'article 13), dont 405 t concernent les céréales destinées à l'alimentation animale et humaine.

Les montants versés au titre du RSA en 2020 en Guadeloupe ont atteint 4 231 633 €.

La Guyane

Tableau 4 – Évolution des paiements par mesure (sur budgets FEAGA et national) et des productions par filière – Guyane – 2013 à 2021

– Guyane – 2013 à 2021											
Guyane	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
Mesure 2 - Actions en faveur de la filière banane (milliers €)											
Tonnage commercialisé de banane (t)											
Mesure 3 - Actions en faveur de la filière Canne, Sucre et Rhum (milliers €)	99	176	179	157	169	168	176	171	148		
Production de sucre (en tonnes équivalent sucre blanc)											
Production de rhum agricole (h.a.p.)	1 424	5 390	2 689	3 042	2 542	3 541	4 101	4 066	3 185		
Production de cannes (kt)	7,5	2,9	10,1	5,0	5,2	7,7	7,0	7,5	7,1		
Mesure 4 – Actions en faveur des productions végétales de diversification (milliers \in)	42	630	519	83	93	71	161	109	381		
Production F&L aidée pour la commercialisation locale (t)	119	216	132	114	160	144	59	46	519		
Production Fleurs aidée pour la commercialisation locale (1000 tiges)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Production F&L aidée pour l'exportation (t)	9	10	9	11	19	7	7	15	36		
Production F&L aidée pour la transformation (t)	32	29	62	55	52	48	49	32	55		
PAPAM - production aidée en vanille (kg)											
PAPAM - production aidée en hydrolats et huiles essentielles (kg)											
PAPAM - surfaces aidées vanille, vétiver, géranium (ha)											
Production de riz irrigué (t)	0	646	884	0	0	0	0	0	0		
Mesure 5 – Actions en faveur des productions animales (milliers €)	4 752	5 175	5 569	5 859	6 264	6 815	7 085	6 622	6 555		
Action 1 - Primes animales aux éleveurs de ruminant (milliers ϵ)	2 828	2 720	2 762	2 965	2 872	3 033	2 941	3 104	2 750		
Nombre de têtes primées ADMCA	8 560	8 430	8 124	8 440	8 022	8 501	7 791	8 091	7 428		
Nombre de têtes primées PAB	1 639	2 814	3 164	3 301	1 982	2 092	2 303	2 653	2 196		
Nombre de têtes primées PPR	1 379	2 362	2 220	1 841	1 984	2 200	2 932	2 978	2 631		
Action 3 – Structuration de l'élevage de Guyane (milliers ϵ)	1 806	2 302	2 638	2 682	3 149	3 605	3 980	3 315	3 630		
Tonnage de bovins abattu par la filière organisée (t.e.c.)	nd	278	270	418	423	458	499	nd	nd		
Tonnage de porcins abattu par la filière organisée (t.e.c.)	nd	275	283	367	316	418	473	nd	nd		
Tonnage de volailles abattu par la filière organisée (t.e.c.)	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd		
Tonnage d'ovins-caprins abattu par la filière organisée (t.e.c.)	3	4	4	6	11	14	13	nd	nd		
Tonnage de lapins abattu par la filière organisée (t.e.c.)											
Œufs produits par la filière organisée (1000 u	nd	4 500	4 690	5 000	5 111	12 400	11 700	nd	nd		
Lait produit par la filière organisée (1000 l)											
Miel produit par la filière organisée (t)											
Produits aquacoles issus de la filière organisée (t)											
Action 6 – Aides à l'importation d'animaux vivants (milliers ϵ)	118	154	169	212	243	177	164	202	175		
Volailles - poussins (nombre d'animaux importés)	137 510	169 953	179 343	195 415	295 747	238 650	171 696	339 968	303 270		
Œufs à couver (nombre d'œufs importés)	41 040	46 020	48 240	56 640	0	0	0	0	0		
Bovins – bubalins (nombre d'animaux importés)	0	0	0	0	0	6	16	0	11		
Lapins (nombre d'animaux importés)	10	0	100	^	2						
Ovins-caprins (nombre d'animaux importés)	18 49	90	120	225	3	0 129	2	90 90	0		
Porcins (nombre d'animaux importés) Equins-asins (nombre d'animaux importés)	7	5	10	235	223 12	0	0	90	11 0		
Mesure 6 - Régime Spécifique											
d'Approvisionnement (milliers €)	1 999	1 968	2 012	2 092	2 105	2 168	1 931	1 981	2 065		
Introduction origine UE (tonnage réalisé)	12 121	11 896	12 370	12 884	13 287	13 248	11 608	14 886	15 425		
Importation origine Pays tiers (tonnage réalisé)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Total (milliers €)	6 936	8 249	8 304	8 191	8 650	9 221	9 352	8 883	9 147		

Sources: ODEADOM, ASP, Agreste, organisations professionnelles

 $^{(*) \}textit{ Ces montants correspondent aux paiements vers\'es sur la campagne 2020 (pour AT, IAV et RSA: ann\'ees FEAGA 2020/2021) \\$

Les mesures en faveur des filières végétales

La mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum

La canne à sucre en Guyane est exclusivement destinée à la production de rhum agricole. Actuellement, aucune unité de production sucrière n'est implantée dans ce département. La récolte de canne en Guyane s'établit à 7 137 tonnes en 2021, soit une baisse de 11,5 % par rapport à la campagne précédente. Sur le long terme, la production de canne est en moyenne en hausse de 4,4 % par an en tendance, sur la période 2013-2021, du fait d'un accompagnement des petites exploitations cannières permettant de fournir davantage de volumes vers l'unique distillerie du département, tout en pérennisant leurs plantations. En 2021, la filière souligne un renforcement de la formation des planteurs sur la qualité.

En 2021, la production de rhum agricole atteint 3 185HAP, soit une forte baisse de 21,7 % par rapport à 2020. Elle est réalisée par une seule distillerie basée à Saint-Laurent-du-Maroni. La part du volume aidé dans le total du volume produit augmente à 63,6 % (contre 54,1 % en 2020).

La majorité de la production est destinée au marché local, qui est en développement. Cependant, la filière signale une productivité moindre en 2021 en raison de la pluviométrie et des défaillances de matériels qui n'ont pu être résolues.

La mesure en faveur des productions végétales de diversification

Les aides totales versées se sont élevées à 380 783€, soit une augmentation de 247,9 % sur un an (109 459 € en 2020). Cette augmentation annuelle est expliquée en partie par la régularisation des dossiers de la COPFLEG (2019-2020).

L'aide à la commercialisation locale des productions locales représentent 52,0% du montant total des aides payées en Guyane, soit 197 940 € pour une progression qui fait un bond de 836,0% des montants versés sur un an.

Les aides en faveur des actions de promotion et communication représentent 13,2% du montant total des aides payées en Guyane, soit 50 207 €. Pour cette troisième année de mise en œuvre, l'aide conserve une part importante des versements de la Mesure 4 en Guyane, et le montant versé progresse de 22,0% sur un an.

Le bilan physique des sous-mesures marque d'une part une augmentation des volumes aidés (commercialisation locale, + 372,2%) et d'autre part un nouvel élan pour l'aide à la commercialisation hors du département (+41,5%). De plus, le soutien à la promotion et à la communication montre une dynamique favorable, avec des actions se développant sur le territoire, portées par l'IFIVEG. Le soutien à la diversification des filières végétales en Guyane demeure dans une dynamique globalement positive sur le long terme.

Les mesures en faveur des filières animales

Les primes animales aux éleveurs de ruminants

En 2021, les aides versées à la Guyane ont diminué de 11,4 %, malgré une hausse de 5,6% entre 2019 et 2020. Elles s'élèvent à 2 749 788 €. L'ADMCA, qui représente 80,5 % des montants versés, est en baisse de 9,2 % par rapport à 2020. Les montants versés sont en baisse pour la PAB (- 20,7 %). De même, la PPR diminue également (- 14,3 %). Ces deux aides représentent respectivement, 16,3 % et 3,2 % des montants totaux.

Entre 2020 et 2021, le nombre de bénéficiaires de l'ADMCA et de la PAB reculent respectivement de 12,8 %, de 11,3 %, tandis que celui concernant la PPR progresse de 64,3%. De même, le nombre de têtes primées diminue de 10,7 % sur un an, mais l'évolution tendancielle reste positive (+ 0,2 %) entre 2013 et 2021. Le nombre de têtes primées de l'ADMCA, la PAB et la PPR reculent respectivement de 8,2 %, 17,2 %, 11,7 %.

D'une façon générale, la crise Covid a sévèrement touché les filières animales guyanaises en 2021, plus tardivement qu'en métropole. De plus, le développement de la filière animale en Guyane continue de faire face aux contraintes structurelles que représentent, d'une part la faible couverture de savane sur le territoire et, d'autre part, l'accès au foncier.

La structuration de l'élevage

Le montant versé dans le cadre de la structuration de l'élevage en Guyane en 2021 est de 3 629 561 €, en hausse de 9,5 % par rapport à 2020. L'évolution tendancielle annuelle est également positive pour la période 2013-2021 avec une progression de 7,7% % par an. La filière ovine-caprine et inter-filières ont vu leurs montants perçus diminuer respectivement de 20,9 % et 33,2 % par rapport à 2020. Pour la filière ovine-caprine, cette évolution s'explique par un recul des tonnages abattus. Les autres filières ont vu leurs montants augmenter, la progression la plus forte étant enregistrée par la filière avicole (volailles de chair) (+78,2 %). Les montants payés aux filières œufs de consommation et porcine ont progressé respectivement de 9,3 % et 44,6 %.

A l'exception de la filière porcine, toutes les aides versées aux filières animales sont en progression tendancielle sur ce territoire du fait d'un marché en forte croissance, en particulier sur les viandes de volailles et d'ovins-caprins.

Les aides à l'importation d'animaux vivants

En Guyane, le montant total d'aide versé (175 153 €) diminue de 13,5 % par rapport à 2020 et progresse de 3,1 % par an en tendance sur la période 2013-2021. Seules les filières porcines, bovins-bubalins et volailles (poussins) ont bénéficié du dispositif en 2021. L'importation de poussins a concerné 303 270 animaux, pour un montant en hausse de 10,9 % à 151 393 €. La filière porcine a importé 11 animaux en 2021 (contre 90 en 2020), pour un montant de 3 960 €. La filière bovins, bubalins a importé 11 animaux en 2021 (0 en 2020) pour un montant de 19 800 €.

Le RSA

En 2021, les **introductions** atteignent 15 425 t, en hausse (+4 %) par rapport à 2020, poussant le taux de réalisation de la Guyane à 92 %, contre 91 % en 2020.

Les céréales et autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine constituent 95,6 % de ces volumes introduits. Concernant les volumes de moindre importance, les produits laitiers pèsent pour 1,8 % des introductions en Guyane, soit 276 t, les aliments pour animaux Bio représentent 1,8 %, soit 278 t, les préparations de fruits et légumes 0,7 %, soit 102 t et les huiles végétales 0,2 %, soit 26 t.

La spécificité guyanaise vient du nombre important de bénéficiaires (21, soit 45% du nombre total de bénéficiaires) avec des introductions faibles en volume. Le nombre de bénéficiaires diminue légèrement en 2021 (23 en 2020). La plupart sont en effet des exploitations individuelles introduisant des produits pour une utilisation en propre.

A l'instar des années précédentes, aucune **importation** en provenance de pays tiers n'a été comptabilisée en 2021.

La Guyane n'a pas fait de réexportation, ne possédant pas de contingents au titre de l'article 15 du Règlement (UE) n°180/2014.

Les montants versés au titre du RSA en 2021 en Guyane ont atteint 2 064 516 €.

3.2 La Martinique

Tableau 5 – Évolution des paiements par mesure (sur budgets FEAGA et national) et des productions par filière

– Martinique – 2013 à 2021

- Martinique - 2013 à 2021												
Martinique	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021			
Mesure 2 - Actions en faveur de la filière banane (milliers €)	94 668	98 791	96 733	96 988	97 520	97 890	98 091	96 571	95 439			
Tonnage commercialisé de banane (t)	159 015	193 200	192 435	199 198	122 303	140 427	151 691	132 207	143 394			
Mesure 3 - Actions en faveur de la filière Canne, Sucre et Rhum (milliers €)	5 679	5 667	5 455	5 453	5 462	5 386	5 360	5 3 7 2	5 3 7 9			
Production de sucre (en tonnes équivalent sucre blanc)	2 188	2 428	2 868	2 291	1 944	1 009	547	1 194	1 263			
Production de rhum agricole (h.a.p.)	72 567	71 528	89 203	89 138	60 374	90 063	79 469	94 392	90 609			
Production de cannes (kt)	178	167	208	226	208	206	161	206	210			
Mesure 4 – Actions en faveur des productions végétales de diversification (milliers \in)	3 714	3 747	4 415	4 540	4 308	4 326	4 910	4 453	4 716			
Production F&L aidée pour la commercialisation locale (t)	5 554	5 535	6 072	6 5 2 9	5 348	6 395	6 375	6 207	6 552			
Production Fleurs aidée pour la commercialisation locale (1000 tiges)	604	826	874	822	586	721	891	387	426			
Production F&L aidée pour l'exportation (t)	952	1 064	1 576	1 157	990	1 156	1 398	992	1 406			
Production F&L aidée pour la transformation (t)	1 437	1 350	1 542	1 937	1 392	1 441	1 612	1 428	1 992			
PAPAM - production aidée en vanille (kg)												
PAPAM - production aidée en hydrolats et huiles essentielles (kg)												
PAPAM - surfaces aidées vanille, vétiver, géranium (ha)												
Mesure 5 – Actions en faveur des productions animales (milliers €)	13 590	14 349	14 070	13 617	11 753	12 120	12 265	12 025	12 342			
Action 1 - Primes animales aux éleveurs de ruminant (milliers €)	3 162	3 178	2 958	2 882	2 767	2 699	2 473	2 322	2 183			
Nombre de têtes primées ADMCA	7 997	7 209	7 079	6 872	6 947	7 079	6 368	5 988	5 759			
Nombre de têtes primées PAB	2 295	3 737	3 551	3 444	2 047	1 560	1 559	1 770	1 442			
Nombre de têtes primées PPR	4 817	3 982	4 613	4 473	3 483	2 676	2 713	2 605	2 746			
Action 4 - Structuration de l'élevage de	9 705	10 560	10 381	10 060	8 896	9 292	9 663	9 595	10 039			
Martinique (milliers ϵ) Tonnage de bovins abattu par la filière	388	366	380	389,742	345	306,44	307	337	296			
organisée (t.e.c.) Tonnage de porcins abattu par la filière												
organisée (t.e.c.) Tonnage de volailles abattu par la filière	1078	1066	872	870	1047	1076	1089	963	995			
organisée (t.e.c.) Tonnage d'ovins-caprins abattu par la filière	1 462	1 519	1 602	1 658	1 652	1 397	1 372	1 529	1 683			
organisée (t.e.c. Tonnage de lapins abattu par la filière	34	32	34	27,277	19	14	8	12	10			
organisée (t.e.c.)	52	68	59	45	34	28	18	7	6			
Œufs produits par la filière organisée (1000 u)												
Lait produit par la filière organisée (1000 l)	nd	nd	nd	272	231	82	204	67	89			
Miel produit par la filière organisée (t) Produits aquacoles issus de la filière												
organisée (t) Action 6 – Aides à l'importation d'animaux												
vivants (milliers €)	724	611	731	676	90	128	109	120	110			
Volailles - poussins (nombre d'animaux importés)	1 441 988	1 441 988	1 446 172	1 274 857	136 989	106 900	199 000	162 625	188 125			
Œufs à couver (nombre d'oeufs importés)	0	0	0	101160	0	0	0	0	0			
Bovins – bubalins (nombre d'animaux importés)	0	40	0	11	7	33	0	12	5			
Lapins (nombre d'animaux importés)	566	502	968	438	446	648	0	57	404			
Ovins-caprins (nombre d'animaux importés)	40	0	0	0	0	0	22	0	17			
Porcins (nombre d'animaux importés)	37	40	34	28	34	53	29	78	0			
Equins-asins (nombre d'animaux importés) Mesure 6 - Régime Spécifique	5	0	1	0	0	0	0	0	0			
d'Approvisionnement (milliers €)	4 082	4 028	3 991	3 876	3 898	3 785	3 630	3 928	3 970			
Introduction origine UE (tonnage réalisé)	58 611	57 156	58 517	57 150	56 732	55 698	53 717	51 922	55 793			
Importation origine Pays tiers (tonnage réalisé)	467	337	90	84	10	148	183	535	384			
Total (milliers €)	122 004	123 399	123 354	124 474	121 547	123 506	124 256	122 349	121 846			

 $Sources: ODEADOM, ASP, Agreste, \ organisations \ professionnelles$

 $^{(*) \ \}textit{Ces montants correspondent aux paiements vers\'es sur la campagne 2020 (pour AT, IAV \textit{et RSA}: ann\'ees FEAGA 2020/2021)}$

Les mesures en faveur des filières végétales

La mesure en faveur de la filière Banane

Les tonnages commercialisés repartent à la hausse après une baisse en 2020. Ces tonnages ont augmenté de 8,5% entre 2020 et 2021, atteignant 143 394 t, Les surfaces en culture s'établissent à 5 052ha (-0,6 %) et les rendements augmentent à 28,39 t/ha, soit une augmentation de 9,1 % sur un an et une diminution de 3,1 points par rapport à la moyenne 2012-2020.

Concernant le volet environnemental, les quantités de substances actives sont en baisse de 44 % par rapport au début du plan Banane Durable 2 (2015), passant de 5,32 kg/ha/an à 2,99 kg/ha/an, atteignant ainsi l'objectif de 5 kg/ha/an fixé initialement pour 2020. Le taux de sole bananière s'établit en 2021 à 59,3 %, dépassant également l'objectif initial de 25 % prévu dans le Plan Banane Durable 2.

La mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum

La campagne sucrière 2021 connait une légère hausse de la production de canne de 2,2% sur un an avec un volume dépassant légèrement la barre des 200 000 tonnes (209 981 tonnes), proche du volume de 2017. Les surfaces plantées ont également connu une évolution positive de 0,9% sur un an avec 3 916 ha et le rendement moyen a progressé de 1,3% passant de 52,9 t / ha en 2020à 53,6 t / ha en 2021. La production totale de rhum diminue de 4,4 % en 2021 et atteint 103 492 HAP. La tendance observée depuis 2013 est positive avec une hausse moyenne tendancielle de 2,8 % par an. La part de rhum agricole par rapport à la production totale de rhum de l'île tend comme les années précédentes à diminuer, avec 87,6 % en 2021, contre 88,3% en 2019. La part du volume de rhum agricole aidé retrouve un niveau plus proche de celui de 2018, à 65,1% (contre 73,9% en 2019, en raison de la baisse du volume global enregistré cette année-là).

La production de sucre est à nouveau en hausse, dépassant même le niveau de 2018 avec 1 263 tonnes équivalent sucre blanc (contre 547 t en 2019 et 1 009 en 2018), soit une augmentation de 5,8% sur un an. La production sucrière a mobilisé 18,9% de la canne produite, soit 37 212 tonnes, contre 38 708 tonnes en 2019 (-3,9 % sur un an).

La mesure en faveur des productions végétales de diversification

Les aides versées pour la diversification végétale en Martinique sont en hausse en 2021, 4 715 743 €, ce qui représente une augmentation de 5,9 % par rapport à 2020.

Les résultats concernant l'objectif de structuration de la filière et d'organisation de la mise en marché sont plutôt limités en Martinique : on observe une augmentation des volumes collectés et livrés par rapport à 2020 mais une baisse du nombre de bénéficiaires ; de même on note une tendance globalement à l'augmentation des volumes de fruits et légumes aidés dans le cadre du soutien à la commercialisation des productions locales malgré une nette baisse du nombre de bénéficiaires.

L'aide à la commercialisation sur le marché local des productions locales est restée la principale aide de la mesure (53,7%) des paiements) et recule de 0,9% sur un an. L'aide à la transformation représente 17,8% des paiements en 2021 à 847 $334 \ \in \ (+8,6\%)$ sur un an). Les aides d'accompagnement des filières et à la commercialisation hors région de production représentent respectivement 15,9% et 12,5% des paiements, pour des montants respectifs de 748 $668 \ \in \ (+23,4\%)$ sur un an) et 587 $536 \ \in \ (+16,3\%)$.

La structuration de l'aval de la filière de diversification végétale martiniquaise présente donc des résultats encourageants sur la période 2013-2021. Au demeurant, 2020 a marqué un point d'arrêt au développement de la structuration de l'aval, pour des raisons conjoncturelles et économiques. Ainsi, la dynamique générale observée les années précédentes a été freinée en 2020, mais se poursuit en 2021.

Les mesures en faveur des filières animales

Les primes animales aux éleveurs de ruminants

En Martinique, les montants versés en 2021 au titre des primes animales représentent 2 183 091 €, en baisse de 6 % sur un an. Les montants payés diminuent pour l'ADMCA (- 4,9 %), la PPR (- 12,8 %), et la PAB (- 1,5 %). En 2021, cette dernière aide représente 13,7 % des montants versés contre 82,3 % pour l'ADMCA et 4 % pour la PPR.

Le nombre de bénéficiaires décroît de 5,9 % pour l'ADMCA, de 16,7 % pour la PAB et augmentent de 34,8 % pour la PPR. De la même manière qu'en Guadeloupe, ces diminutions traduisent les fortes difficultés qui pèsent sur l'élevage de ruminants, en particulier les bovins viande dont les abattages totaux ont chuté de 16,5% entre 202 et 2021. Ainsi le nombre de têtes primées recule sur un an (-4 %) et sur la période 2013-2021 (-6,1 % par an). Cette tendance baissière à long terme s'observe sur l'ensemble des dispositifs ADMCA, PAB et PPR.

La structuration de l'élevage

Les paiements de l'aide à la structuration de l'élevage diminuent légèrement et s'établissent à 10 038 951 € en 2021, ce qui représente une évolution annuelle de + 3,6 %. En revanche, l'évolution tendancielle est elle négative pour la période 2013-2021 avec une diminution de 0,6 % par an. Cette croissance des paiements en 2021 est tirée par la mesure inter-filières, principale bénéficiaire de la mesure, qui mobilise au total 38 % des paiements 2020 et 2021 et qui a augmenté de 22 % entre 2020 et 2021.

Les baisses des montants payés les plus importantes en 2021 par rapport à 2020 concernent la filière lait (-100 % à 0 €), cunicole (-55,9 % à 18 798 €), avicole, volailles de chair (-2,9 % à 3 742 625 €), bovine (-16,5 % à 1 041 955 €). A l'exception de la filière avicole, volailles de chair et inter-filières, ces filières connaissent également des paiements en repli tendanciel sur la période 2013-2021.

La tendance à long terme des montants versés témoigne du contraste entre le secteur des ruminants (bovin viande, bovin lait et ovin-caprin ; volumes de production globalement en repli) et le secteur du hors sol (porc, volaille ; évolution de la production stable). De nombreux facteurs sont à l'origine de cette évolution : les contraintes du foncier sur l'île impliquant une rareté et une cherté des terres, les aléas climatiques ou encore les habitudes alimentaires. Ces différents facteurs expliquent la baisse tendancielle de ces productions depuis de nombreuses années.

A l'inverse, l'investissement dans des porcheries et des poulaillers respectant les normes en vigueur, ainsi que la progression de la technicité et des performances pour ces filières, entraînent un développement régulier de l'activité hors sol. Ainsi, les volume d'abattage dans ces deux filières demeurent globalement stables sur la période 2013-2021. Cependant, la politique de dégagement de produits surgelés en provenance de l'Union européenne à bas prix vers les DOM reste un obstacle essentiel dans la poursuite d'une croissance régulière de ces activités.

Les aides à l'importation d'animaux vivants

En Martinique, le montant des aides versées au titre des IAV (110 111 €) est en baisse de 8,5 % par rapport à 2020, l'évolution tendancielle de 2013-2021 demeurant négative (-26 % par an). Cette baisse tendancielle s'explique par le fort repli du recours à l'importation à partir de 2017, en lien avec le recul des montants versés à la filière volailles-poussins (une aide à la production de volailles a été mise en place à la Martinique et insérée dans le dispositif « Structuration de l'élevage » en 2017).

La Martinique n'a pas reçu d'aides de la filière porcine (19 500 € en 2020). Les importations de bovins et bubalins connaissent une diminution par rapport à 2020, avec 5 animaux importés, pour des montants d'aides attribués de 9 000 €. Les aides à l'importation de volailles augmentent + 15,7 % par rapport à 2020, pour atteindre un montant de 90 300 €. La filière œufs à couver n'a déposé aucune demande d'aide à l'importation en 2021.

Le RSA

En 2021, les introductions atteignent 55 793 t, soit une augmentation de 7,54 % des volumes par rapport à 2020.

Les céréales et autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine représentent la majorité de ces introductions (98 % en 2021), en hausse par rapport aux années précédentes. Des achats de produits laitiers (1 307 t), de préparations de fruits et légumes (372 t) et d'huiles végétales (356 t) constituent le reste des introductions.

En 2021, 258 t de riz, semences et plants et 126 t de préparations de fruits et légumes ont par ailleurs été importés de pays tiers.

La Martinique n'effectue pas de réexportation au titre de l'article 15 du Règlement (UE) n°180/2014. Au titre de l'article 13 du Règlement (UE) n°180/2014, 31,7 t (dont 24,5 t de produits laitiers) ont été réexportés avec remboursement de l'aide.

Les montants versés au titre du RSA en 2021 ont atteint 3 970 288 €.

3.3 La Réunion

Tableau 6 – Évolution des paiements par mesure (sur budgets FEAGA et national) et des productions par filière – La Réunion – 2013-2021

– La Reunion – 2013-2021											
La Réunion	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
Mesure 2 - Actions en faveur de la filière banane (milliers €)											
Tonnage commercialisé de banane (t)											
Mesure 3 - Actions en faveur de la filière	51 040	51 126	51 100	51 093	51 101	51 075	51 081	51 005	51 083		
Canne, Sucre et Rhum (milliers €)	51 040	51 120	51 100	51 093	51 101	51 0/5	51 061	51 005	51 083		
Production de sucre (en tonnes équivalent sucre blanc)	197 845	195 977	201 181	195 164	195 159	145 800	174 221	167 363	156 961		
Production de rhum agricole (h.a.p.)	103	642,72	370	524	356	772	717	382	579,5		
Production de cannes (t)	1 718	1 764	1 896	1 783	1 868	1 421	1 720	1 526	1 554		
Mesure 4 – Actions en faveur des productions végétales de diversification (milliers €)	8 506	12 387	12 007	13 847	13 243	13 334	15 834	17 053	18 980		
Production F&L aidée pour la commercialisation locale (t)	14 769	16 099	19 369	20 093	20 249	18 893	23 725	27 253	28 757		
Production Fleurs aidée pour la commercialisation locale (1000 tiges)	1 203	1 449	1 452	2 169	3 126	2 812	3 435	2 706	4 180		
Production F&L aidée pour l'exportation (t)	2 358	2 506	2 716	3 565	2 809	3 202	2 825	3 136	3 263		
Production F&L aidée pour la transformation	1 593	2 088	2 125	2 968	2 656	2 400	2 938	3 345	3 213		
(t) PAPAM - production aidée en vanille (kg)	13 597	15 385	14 721	15 982	15 645	9 289	12 118	5 301	7 785		
PAPAM - production aidée en hydrolats et											
huiles essentielles (kg) PAPAM - surfaces aidées vanille, vétiver,	1 123	965	1 992	1 339	1 032	797	726	915	1 376		
géranium (ha) Mesure 5 – Actions en faveur des	192	205	206	208	208	133	177	68	101		
productions animales (milliers €)	27 582	27 445	27 995	30 230	29 379	28 639	32 790	33 401(*)	32 905		
Action 1 - Primes animales aux éleveurs de ruminant (milliers ϵ)	4 671	4 748	4 653	4 917	4 931	4 897	4 744	4 699	4 344		
Nombre de têtes primées ADMCA	9 908	9 582	9 811	10 021	10 144	10 158	9 940	9 055	8 539		
Nombre de têtes primées PAB	5 065	8 327	7 545	8 635	7 344	4 793	4 756	5 516	4 974		
Nombre de têtes primées PPR	4 120	3 970	3 988	3 760	4 204	4 014	4 472	4 256	4 368		
Action 5 – Structuration de l'élevage de la Réunion (milliers €)	22 031	21 761	22 560	24 587	23 748	22 845	27 298	27 962	27 861		
Tonnage de bovins abattu par la filière organisée (t.e.c.)	1 485	1 435	1 397	1 513	1 585	1 510	1 502	1 682	1 667		
Tonnage de porcins abattu par la filière organisée (t.e.c.)	9 436	9 228	9 683	10 440	9 961	9 609	9 959	10 279	10 573		
Tonnage de volailles abattu par la filière organisée (t.e.c.)	9 800	9 820	13 884	13 006	13 108	13 571	15 010	17 029	18 188		
Tonnage d'ovins-caprins abattu par la filière organisée (t.e.c.)	nd	nd	nd	nd	nd	nd	53	47	40		
Tonnage de lapins abattu par la filière organisée(t.e.c.)	231	206	223	237	194	181	177	154	154		
Œufs produits par la filière organisée (1000 u)											
Lait produit par la filière organisée (1000 l)	18 047	19 120	18 780	18 557	18 768	18 145	17 904	17 153	16 788		
Miel produit par la filière organisée (t)	44	24	43	54	28	28	73	33	46		
Prod. aquacoles issus de la filière organisée (t)											
Action 6 – Aides à l'importation d'animaux vivants (milliers €)	880	937	783	726	700	898	749	740(*)	700		
Volailles - poussins (nombre d'animaux importés)	762 783	844 266	747 391	935 331	711 491	825 792	874 842	665 160	548 228		
Œufs à couver (nombre d'œufs importés)	1 096 350	1 132 160	882 767	569 720	750 460	1 075 680	761 599	891 942	867 423		
Bovins – bubalins (nombre d'animaux importés)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Lapins (nombre d'animaux importés)	523	575	595	302	511	594	557	525	598		
Ovins-caprins (nombre d'animaux importés)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Porcins (nombre d'animaux importés)											
Equins-asins (nombre d'animaux importés)											
Mesure 6 - Régime Spécifique d'Approvisionnement (milliers €)	15 972	15 391	15 454	15 547	15 553	15 480	15 472	15 310(*)	15 425		
Introduction origine UE (tonnage réalisé)	215 937	207 805	208 476	210 014	209 830	209 110	209 099	208 761	208 327		
Importation origine Pays tiers (tonnage réalisé)	13 548	9 146	9 549	13 219	13 082	11 621	15 558	21 353	17 617		
Total (milliers €)	103 100	106 349	106 556	110 717	109 276	108 528	115 178	116 769(*)	118 394		

Sources: ODEADOM, ASP, Agreste, organisations professionnelles

^(*) Ces montants correspondent aux paiements versés sur la campagne 2020 (pour AT, IAV et RSA : années FEAGA 2020/2021)

Les mesures en faveur des filières végétales

La mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum

Après une forte baisse en 2020 (-11,3% par rapport à 2019), la production de canne se redresse légèrement à 1 553 631 tonnes en 2021, soit une hausse de 1,8%. L'évolution tendancielle sur la période 2013-2021 indique une baisse moyenne de 2% par an. En conséquence du repli des volumes de production, le volume de canne livrée aidée s'établit à 1 531 132 tonnes en 2021 (+ 2,2% par rapport à 2020). La part de volume de canne aidée atteint ainsi 98,6%. En 2020, le montant de l'ATCL s'établit à 6 920 460 €, soit une hausse de 1,2 % par rapport à 2020.

La production de rhum réunionnais est constituée presque exclusivement de rhum de mélasse ou rhum de sucrerie. La production de rhum en 2021 connait un rebond de 2,8% par rapport à 2020 pour s'établir à 131 737 HAP. L'évolution tendancielle sur la période 2013-2021 atteint 4,3% par an. La production de rhum agricole représente 0,4% de la production totale de rhum et n'est réalisée que par une seule distillerie.

La production de sucre, qui avait marqué un rebond en 2019 puis avait baissé en 2020, recule de nouveau de 6,2% par rapport à 2020 et atteint 156 961 tonnes équivalent sucre blanc. Sur la période 2013-2021, cette production est en repli avec une évolution tendancielle annuelle de -3,2% par an.

La mesure en faveur des productions végétales de diversification

Au regard de la mise en œuvre de l'aide à la commercialisation locale et de la dynamique positive du soutien à la production de semences et plants, la structuration des filières végétales réunionnaises présente des résultats positifs à la fois sur un an et de manière tendancielle sur longue période, avec des volumes aidés en progression. Cette hausse est à mettre en parallèle avec l'évolution des récoltes de fruits et légumes dans le département. Bien que le volume de production de fruits recule de 15,8 % entre 2012 et 2020 (34 342 t en 2020), le volume de production de légumes montre une progression de 1,6 %, pour des volumes plus importants (50 426 t). Par ailleurs, en l'absence d'aléas cycloniques, 2020 marque une année de reprise pour la production de fruits et légumes sur l'île.

Ainsi, les aides à la diversification végétale représentent en 2021 un paiement de 18 979 677 € à La Réunion, en hausse de 11,3 % par rapport à 2020. Le montant de l'aide à la commercialisation locale des productions locales (51 % du montant versé pour cette mesure dans le département) a augmenté sur un an de 12,7 % pour atteindre 11 028 835 € en 2021. Les aides à la commercialisation hors région de production progressent également (+ 4,6 % à 3 019 745 €), ainsi que les aides d'accompagnement des filières (+ 12,9 % à 3 128 225 €). Ces trois dispositifs représentent 90,5 % du montant des aides à la diversification de la Réunion.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'aide à la production de vanille, 7 785 kg de production ont été aidés, pour 92 ha, auprès de 2 bénéficiaires. Les volumes et surfaces aidés augmentent sur un an (respectivement + 46,9 % et + 64,2 %) après un repli marqué en 2019. Les deux indicateurs sont en baisse sur le long terme (- 9,8 % et - 8,8 % par an entre 2013 et 2021) Le recul global de la production de vanille sur l'île s'explique notamment par l'arrêt de la production chez certains agriculteurs ; la culture de la vanille souffrant de délais de culture extrêmement longs, et d'une concurrence de la part des pays voisins (Madagascar, Comores).

Les mesures en faveur des filières animales

Les primes animales aux éleveurs de ruminants

Les montants versés à La Réunion en 2021 représentent 4 344 223 €, en baisse de 7,5% par rapport à 2020. Les montants payés diminuent de 6,2 % en ce qui concerne l'ADMCA, restent stables (+0,1%) pour la PPR, et chutent de 11,4% pour la PAB. Ces trois mesures représentent respectivement, 68,6 %, 3,4 % et 28 % du montant total versé au titre des primes animales.

Le nombre de bénéficiaires de l'ADMCA reste stable, tandis que ceux de la PAB et du PPR augmentent respectivement de 14,3 % et 69,3 %. De manière tendancielle, ce nombre demeure globalement stable avec une progression marquée pour la PPR due à la hausse récente (+ 4,8 % par an).

La structuration de l'élevage

Le contexte post-Covid s'est avéré très favorable aux productions locales. La Réunion n'a pas encore atteint l'autosuffisance alimentaire (plus de la moitié de la consommation est satisfaite par des viandes importées) mais il est à noter qu'en 2021, les volumes de la plupart des denrées alimentaires importées sont en retrait par rapport à l'année précédente, offrant un gain significatif de part de marché pour la plupart des filières animales locales, et notamment les filières porcine (+3% des volumes de production sur un an) et avicole chair (+7%).

A l'instar des années précédentes, les principales filières bénéficiaires de la mesure sont :

- Filière lait : 5 653 177 € (20,3 % du total) ;
- Filière avicole/volailles de chair : 5 568 988 € (20 % du total), en croissance tendancielle annuelle de 8,1 % par an sur la période 2013-2021 ;
- Filière bovine viande : 5 266 901 € (18,9 % du total) ;
- Filière porcine : 4 647 135 € (16,7% du total).

Enfin, les versements au titre du projet DEFI de la Réunion représentent 5 300 641 €, soit 19 % des paiements.

En 2021, les actions inter-filières ont financé des actions de communication à hauteur de 697 969 €, soit 2 % des versements

Les aides à l'importation d'animaux vivants

Les aides versées à La Réunion sont en forte baisse par rapport à 2020, avec un total de 699 962 € (- 5,4 %). Cette baisse est due à la chute des aides versées aux filières volailles (- 17,6 %) que la hausse des aides versées aux filières lapins (+ 13,9 %) et œufs à couver (+ 4,3 %) ne suffit pas à compenser.

Le RSA

En 2021, les **introductions** atteignent 208 327 t, soit un volume stable par rapport à 2020 (-0,2 %). La Réunion est ainsi de loin le principal bénéficiaire des aides RSA, représentant 59,8 % des volumes d'introduction réalisés pour seulement 10 bénéficiaires.

À l'instar des années précédentes, les céréales et autres produits à destination de l'alimentation animale et humaine constituent en 2021 l'essentiel des volumes (96,3 %).

Les **importations** de marchandises en provenance de pays tiers baisse de manière marquée pour la, pour atteindre 17 617 t, soit une diminution de 17,5 %. Ces volumes importés ne représentent cependant que 16 % du bilan prévisionnel (contre 20% en 2020). Le riz et les huiles végétales et les céréales constituent respectivement 46,9 %, 23,1% et 26,9 % des volumes importés.

Les **réexportations** « **contingentées** » (au titre de l'article 15) atteignent 3 798 t en 2021, exclusivement à destination de pays tiers, soit une baisse de 12,1 % par rapport à 2020. Ces volumes représentent 32 % du plafond fixé par l'UE. Les aliments pour animaux constituent presque l'intégralité de ces volumes (96,8 %), et la farine de froment et les huiles végétales représentant 2,4% et 0,8 %.

La Réunion a également réexporté (au titre de l'article 13) 312 t d'autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine en 2021, contre 207 t en 2020.

3.4 Mayotte

Tableau 7 – Évolution des paiements par mesure (sur budgets FEAGA et national) et des productions par filière – Mayotte – 2014 à 2021

Sources: ODEADOM, ASP

Mayotte	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Mesure 4 – Actions en faveur des productions végétales de diversification (milliers \in)	2 058	2 348	2 479	2 728	3 112	3 243	3 446	3 688
Aide à la production des filières végétales	1 609	1 674	1 966	1 932	2 141	2 211	2 287	2 340
Aide à la fabrication des produits des filières végétales	449	661	499	726	902	967	1 072	1 261
Aide à la commercialisation des produits des filières végétales	-	14	14	70	63	65	87	86
Aide à la promotion					7	0	#REF!	0
Aide à la commercialisation hors région de production							na	nd
Aide à la production de plants sains							na	nd
Mesure 5 – Actions en faveur des productions animales (milliers €)	238	263	166	245	936	1 103	1 477	2 100
Action 5 - Dispositif animal spécifique à Mayotte (milliers €)	179	205	109	138	751	970	1348	1901
Action 6 – Aides à l'importation d'animaux vivants (milliers €)	59	58	58	106	185	133	129	199
Volailles - poussins (nombre d'animaux importés)	120 328	115 536	71 867	109 794	46 152	64 048	65 150	36 150
Œufs à couver (nombre d'œufs importés)	-	-	93 120	103 700	165 960	227 330	193 500	381 661
Bovins – bubalins (nombre d'animaux importés)	-	-	-	-	45	-	-	-
Mesure 6 - Régime Spécifique d'Approvisionnement (milliers €)		485	762	900	931	925	954	933
Introduction origine UE (tonnage réalisé)		3 998	7 294	8 279	8 395	8 425	8 661	8 510
Importation origine Pays tiers (tonnage réalisé)		28 248	28 837	29 722	26 446	27 956	30 389	27 155
Total (milliers €)	2 785	1 699	3 407	3 932	4 979	5 271	5 877	6 720

^(*) Ces montants correspondent aux paiements versés sur la campagne 2020 (pour AT, IAV et RSA : années FEAGA 2020/2021)

La mesure en faveur des productions végétales de diversification

Les productions de diversification végétale à Mayotte relèvent pour l'essentiel de la production vivrière, maraichère et des arbres fruitiers.

A Mayotte, 3 687 778 € ont été versés au titre de la diversification végétale en 2021. Les montants payés augmentent de 7 % sur un an, en raison de la hausse des versements pour l'aide à la production des filières végétales (+ 2,3 % à 2 340 248 €) et l'aide à la fabrication des produits des filières végétales (notamment consacrée à la fabrication d'aliments prêts à l'emploi pour les animaux d'élevage) qui progresse de 17,6 %, à 1 261 324 €, tandis que l'aide à la commercialisation reste stable (-0,5 % à 86 206 €).

La mesure en faveur des productions animales

Le dispositif animal spécifique à Mayotte

Le montant total payé pour le dispositif en faveur des productions animales de Mayotte s'élève à 1 901 142 €, en augmentation de 41,1 % par rapport à 2020.

Les aides à la fabrication des produits animaux, sollicitées pour la première fois en 2015 ont progressé de 53,2 % entre 2020 et 2021, pour atteindre un montant de $865\,837$ €. Les aides à la commercialisation ont quant à elles progressé de 34,5 % et atteignent un montant de $980\,958$ €, dont 52 % ont été alloués à la commercialisation des viandes de volailles et de lapins, 45 % à la commercialisation des œufs et 3 % à la commercialisation de lait. Enfin, des aides à la promotion des filières animales ont été attribuées pour un montant de $54\,347$ €, en hausse de 2,2 % sur un an.

Les aides à l'importation d'animaux vivants (IAV)

Le montant versé à Mayotte (198 645 \in) augmente de 53,6%, en raison de la forte augmentation des aides à l'importations d'œufs à couver qui atteignent 180 570 \in (+ 86,6%% sur un an), tandis que les aides à l'importation pour la filière volailles se replient fortement (-44,5 %), pour un montant payé de 18 075 \in .

Le RSA

Les introductions à Mayotte atteignent 8 510 t, soit 96 % du bilan prévisionnel, ce qui représente une diminution de 1,7% du tonnage introduit par rapport à 2020. Les introductions se répartissent essentiellement entre les produits laitiers (58,0 % ; 4 933 t), les céréales et autres produits (25,7 % ; 2 185 t) et les huiles végétales (16,4 % ; 1 392 t).

Mayotte est le principal bénéficiaire des exonérations de frais de douanes pour les produits importés, avec 60 % des volumes importés dans les DOM en 2021 (contre 58 % en 2020). Les importations atteignent en effet 27 155 t (- 10,6 % par rapport à 2020). Elles concernent principalement les catégories de produits spécifiques à Mayotte : « riz et autres produits destinés à l'alimentation humaine » (93,8 %), « Viandes et poissons » (5,1%) et « huiles végétales » (0,8 %). Mayotte n'effectue pas de réexportations, ne possédant pas de contingents au titre de l'article 15 du Règlement (UE) n°180/2014.